

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

30 octobre 2024

PLFSS POUR 2025 - (N° 325)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**SOUS-AMENDEMENT**

N ° 2391

présenté par

M. Latombe, Mme Perrine Goulet et M. Blanchet

à l'amendement n° 2240 de M. Delaporte

-----

**APRÈS L'ARTICLE 9**

I. – À la fin de l'alinéa 2, substituer aux mots :

« le taux : « 9,2 % » »

les mots :

« les mots : « 9,2 % sur une fraction égale à 68 % » ».

II. – En conséquence, supprimer l'alinéa 19.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Ce sous-amendement propose la suppression de la taxe envisagée sur les clubs de jeux.

Un tel dispositif détruirait purement et simplement le modèle économique des clubs de jeux, compromettrait directement leur viabilité, ce qui entraînerait un risque de fermeture de certains établissements et de suppression de d'emplois.

Ce sous-amendement a été travaillé avec de multiples interlocuteurs du secteur des casinos et des jeux.